

LES ESSARTS LE VICOMTE



NOTE D'INFORMATION BUDGET 2025

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 8 avril 2025

20h00

1. VOTE DU CFU 2024

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE : BUDGET GÉNÉRAL 2025

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». M. Le Maire de LES ESSARTS LE VICOMTE rappelle à l'assemblée délibérante que la commune s'est portée volontaire pour l'expérimentation du Compte Financier Unique. Cette expérimentation a entraîné l'adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2022. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre le SGC de Vitry Le François et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire, s'est exécuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal est placé sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, 1^{ER} Adjoint, qui propose aux membres présents de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Détermination du résultat cumulé au 31/12/2024 - BUDGET GÉNÉRAL

Extrait du Compte Financier Unique 2024 – Annexe Présentation générale du Compte Financier – Vue d'ensemble

CFU 2024 Budget Principal de la Commune		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	75 501.01	118 488.50	+ 42 987.49
	Résultats antérieurs reportés (2023) 1068		+19 680.30 -15 674.62 reversement solde budget eau	+ 4 005.68
	Résultat de clôture de l'exercice 2024			+ 46 993.17
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	70 031.92	121 828.79	+ 51 796.87
	Résultats antérieurs reportés	-19 873.98		-19 873.98
	Résultat de clôture de l'exercice 2024			+ 31 922.89
Total général (+ 46 993.17 + 31 922.89)				+ 78 916.06
Restes à réaliser au 31/12/24	Investissement	-18 140	+0.00	-18 140

VU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,
VU les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités Territorial et notamment l'article L 1612-12,
VU la délibération autorisant le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique dès l'exercice 2024,
VU la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,
VU le Compte Financier Unique 2024 présenté aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que le Compte Financier unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au Compte Administratif et Compte de Gestion,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 pour le budget général,
- **DE DÉCLARER** toutes les opérations 2024 définitivement closes et les crédits annulés.

2. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a

- par délibération en date du 8 avril 2025, approuvé le CFU de l'exercice 2024 :
 - dont la **section de fonctionnement** faisait apparaître un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **46 993.17 €**,
 - dont la **section d'investissement** faisait apparaître :
 - un **solde d'exécution globale** de **+ 31 922.89 €**
 - un **solde de restes à réaliser** de **- 18 140€**
- n'entraînant pas **besoin de financement** (compte 1068) car résultat positif.

Il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats.

Dans ces conditions, l'assemblée,

- Vu les **états des restes à réaliser** au 31 décembre 2024.
- Considérant **les besoins recensés** pour l'exercice 2025.
- Considérant que le budget de 2024 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 47 119.96€,

DECIDE, sur proposition du maire, d'affecter au budget de l'exercice 2025 le **résultat** comme suit :

- **pas d'affectation en réserves** (compte 1068)
- **report** du solde de l'excédent, en section de fonctionnement, (ligne 002 en recettes) soit : **46 993.17€**.
- **report** du solde de l'excédent en section d'investissement (ligne 001 en recettes), soit **+31 922.89 €**.

3. VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025

Il est proposé au Conseil municipal de ne procéder à aucune hausse des taux d'imposition pour l'année 2025.

Taxes	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024		Proposition taux 2025
TH	6.60 %	6.60 %	-	-	-	-	-	>>	-
TFPB	4,40 %	4,40 %	4,40%	19,91%	19,91%	19,91%	19,91%	>>	19,91 %
TFPNB	3,66 %	3,66 %	3,66%	3,66%	3,66%	3,66%	3,66%	>>	3,66 %
CFE	7,61 %	7,61 %	7,61%	7,61%	7,61%	7,61%	7,61%	>>	7,61 %
THRS						6.60%	6.60%	>>	6.60%

4. VOTE DES SUBVENTIONS 2025 :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions comme énoncé ci-dessous :

ASSOCIATIONS/STRUCTURES	Montants 2018	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Prop. 2025
POMPIERS								
Union départementale sapeurs pompiers	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
LOISIRS - CULTUREL								
FREPE Esternay	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
SCOLAIRE								
APE LES ESSARTS LE VICOMTE	200 €	150 €	200 €	300 €	200 €	200 €	200 €	200 €
APE ESTERNAY							150 €	150 €
PATRIMONIAL								
Les amis de nos églises	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
PATRIOTIQUE								
Mondement 14	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Associations anciens combattants Esternay	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE								
Ma Dynamique Locale – Sézanne (Except.)		100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
SOCIAL								
ADMR CONNANTRE ET ENVIRONS					100 €	100 €	100 €	100 €
ADMR Esternay		200 €			200 €	200 €	200 €	200 €
TOTAL A ATTRIBUER	850 €	1.640 €	1.200 €	650 €	850 €	850 €	1000 €	1.000 €

+

SUBVENTIONS DIVERSES	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Sorties, voyages, subventions exceptionnelles...	188 €	60 €	500 €	100 €	150 €	350 €	300 €	300 €
TOTAL RESTANT	188 €	60 €	500 €	100 €	150 €	350 €	300 €	300 €

=

Montant ARTICLE 6574	1.300 €
-----------------------------	----------------

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget pour l'année 2025.

Monsieur le Maire présente le détail du budget primitif en section fonctionnement puis en section investissement.

Le Conseil Municipal vote le budget unique 2025 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- En section de fonctionnement : **166 604.17 €**
- En section d'investissement : **62 400.00 €**

BP 2025 - SECTION FONCTIONNEMENT

En euros (€)	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au budget 2025	166 604.17 €	119 611.00€
Résultat de fonctionnement reporté		46 993.17 €
Total de la section de fonctionnement	166 604.17 €	166 604.17 €

BP 2025 - SECTION INVESTISSEMENT

En euros (€)	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au budget 2019	44 260,00 €	30 477.11€
Restes à réaliser	18 140.00 €	0 €
Résultat de d'investissement reporté		31 922.89€
Total de la section d'investissement	62 400.00 €	62 400.00 €

TOTAL

Total équilibré en dépenses et en recettes à :	229 004.17 €
--	---------------------

6. NIVEAU D'ENDETTEMENT :

Monsieur le Maire rappelle les emprunts contractés par la commune depuis 2009 et indique que l'endettement de la commune est maîtrisé.

Monsieur le Maire rappelle que l'emprunt relatif à la traverse de la rue d'Esternay s'est soldé le 15 février 2024.

> Emprunt : Traverse rue d'Esternay (SOLDE) Montant : 150.000,00 € Montant total du : 201.703,80 € (avec intérêts) Durée : 180 mois (15 ans) – 2009 à 2024 Organisme : Caisse d'Epargne N° de crédit : 8520342 Taux : 4,11% Capital restant dû au 15/02/24 : 0,00 €

Monsieur le Maire précise que **2 emprunts** sont encore en cours. Il précise que les taux de ces 2 emprunts sont de 0% ce qui ne pénalise aucunement la section de fonctionnement. Il ajoute qu'un des deux est d'un faible montant et se solde en 2026 (tracteur).

> Emprunt 1 : Mairie/Salle des Fêtes (EN COURS)
Montant : 159.800,00 €
Montant total du : 159.800,00 € (avec intérêts)
Durée : 240 mois (20 ans) – 2017 à 2037
Organisme : Caisse des dépôts et consignations
N° ligne de prêt : 5153543
Taux : 0 %
Capital restant dû au 01/01/25 : 95.880,00 €

> Emprunt 2 : Tracteur (EN COURS)
Montant : 15.000,00 €
Montant total du : 15.000,00 € (sans intérêts)
Durée : 48 mois (4 ans) – 2021 à 2026
Organisme : Crédit agricole
N° ligne de prêt : /
Taux : 0 %
Capital restant dû au 01/01/25 : 3.750,00 €

> Total emprunts communaux :
Capital restant dû au 01/01/25 : 99.630,00 €
Soit 706.95 €/hab. (141 hab. 1/01/21)

ENDETTEMENT	Au 15/02/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Emprunt traverse rue d'Esternay	25.692.14 €	13.108,88€	0 €	0€
Emprunt Mairie/Salle des fêtes	119.850,00 €	111.860,00 €	103.870 €	95.880€
Emprunt taux 0 4 ans Tracteur	/	11.250,00 €	7.500 €	3.750€
TOTAL	145.542,14 €	136.218,88 €	111.370 €	99.630
Ratio dette / hab.	1.024,94 €	908,12€/hab	789,85€/hab	706.95/hab